

**CIRCULAIRE : 03/08**  
**19 mai 2008**

**A P P E L D ' O F F R E S :**  
**ANNEES UNIVERSITAIRES 2008–2009 & 2009-2010**

**Le Directeur Général de la Recherche Scientifique et de la Rénovation Technologique**  
**A**

**Mesdames et Messieurs les Doyens et Directeurs des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et des Etablissements Publics de Recherche Scientifique**

**OBJET :** Coopération tuniso-marocaine en matière de recherche scientifique et de technologie

**P . J . :** Formulaire de Présentation ( Coopération tuniso-marocaine: recherche scientifique et technologie ).

L'accord tuniso-marocain de coopération scientifique et technologique prévoit la mise en œuvre de projets conjoints de recherche couvrant les thématiques suivantes :

1. **Sciences Humaines et Sociales** (la Famille, la Femme et les jeunes maghrébins, Urbanisation, Développement régional, Immigration) ;
2. **Technologie de l'information et de la communication** (Réseaux informatiques, Génie logiciel, ... ) ;
3. **Biotechnologie appliquée à l'Agriculture** (Assainissement viral, amélioration et production des espèces végétales, résistance à la secheresse et à la salinité, ... ) ;
4. **Biotechnologie appliquée à la Santé ;**
5. **Sciences et Techniques de l'Ingénieur** (Energies renouvelables, Méthodes et instruments d'optimisation des systèmes de production, ... ) ;
6. **Eau** ( Gestion des ressources en eau, Techniques d'irrigation, nouvelles ressources en eau, utilisation des eaux saumâtres, Aridoculture ... ) ;
7. **Lutte intégrée** ( agriculture biologique; protection des végétaux, ... ) ;
8. **Environnement et industrie ;**
9. **Matériaux avancés, Nanotechnologie ;**
10. **Sciences et technologies de la mer et Aquaculture.**

Pour la sélection des projets, le comité mixte aura à apprécier la qualité scientifique du projet et à juger de l'excellence des équipes intervenantes ainsi que de leur complémentarité réelle. Les programmes retenus seront placés sous la responsabilité de deux coordonnateurs, **désignés par chaque partie**, un pour la partie tunisienne et un pour la partie marocaine.

Les propositions doivent faire ressortir un projet unique et par conséquent rédigées sur un formulaire commun (Formulaire 2008-2010), en concertation avec les partenaires scientifiques marocains. **Le Comité Mixte n'examinera pas les projets présentés, par une seule partie.** Les propositions, **parvenues hors délais ou non formulées selon le modèle de formulaire ci-joint, ne seront pas prises en considération.**

Les propositions de projets de la partie tunisienne, pour le biennium 2008–2009 et 2009-2010, doivent être transmises, **par la voie hiérarchique, en quatre exemplaires, selon le modèle de formulaire joint en annexe**, à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et de la Rénovation Technologique (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique de la Technologie) **au plus tard le 30 juin 2008.**

Chaque proposition de projet doit porter obligatoirement le(s) visa(s) du /ou des chef(s) d'établissement(s) tunisien(s).

Elle doit être déposée également par le partenaire marocain auprès de l'Université Cady Aayed à Marrakech.

Les moyens, mis à la disposition des projets, seront supportés par des séjours de courte durée :

- ✓ Une mission de séjour dans chaque sens (6 jours par mission).
- ✓ Un stage d'un mois dans chaque sens.

Je me permets d'attirer l'attention sur les détails pratiques suivants:

- Les programmes sont **retenus pour deux années universitaires**. Chaque responsable de projet conjoint est tenu de soumettre au Comité Mixte (Partie tunisienne) un **rapport annuel** dont l'examen permet au Comité de décider de la poursuite ou non dudit projet et **un rapport bilan, détaillé**, à la fin de la deuxième année.

- Une demande de **reconduction pour une troisième année est possible**. Elle sera soumise à l'agrément du Comité Mixte. A cet effet, les rapports d'activité comportant l'état détaillé d'avancement des recherches et le bilan des échanges de chercheurs durant les années antérieures seront déterminants.

- Les **stages de recherche** au Maroc d'une durée d'un mois **concernent prioritairement les jeunes chercheurs préparant une thèse**.

- **Les frais de séjour des chercheurs marocains se rendant en Tunisie ainsi que les frais de transport des chercheurs tunisiens vers le Maroc sont à la charge des établissements tunisiens qui présentent les projets.**

Je vous prie de bien vouloir assurer à cet appel d'offres la plus large diffusion auprès des chercheurs concernés et de mettre à leur disposition le **formulaire 2008-2010** de présentation de projets conjoints de recherche tuniso-marocains.

**Le présent Appel d'Offres est téléchargeable sur le site Internet à l'adresse suivante :**  
[www.mes.tn](http://www.mes.tn) .

P/ Le Comité Mixte Permanent ( Partie Tunisienne )  
Le Directeur Général de la Recherche Scientifique  
et de la Rénovation Technologique